

Infos Palestine n°41 - le bimestriel de la Plateforme Palestine

18 décembre 2012



ÉDITO

La France peut faire plus

L'admission de la Palestine en tant qu'État observateur non membre à l'ONU constitue incontestablement un tournant politique majeur et assurément une bonne nouvelle pour le peuple palestinien, qui en était privé depuis de longues années. L'État palestinien a désormais accès aux différentes agences de l'ONU et a acquis la capacité de saisir la Cour pénale internationale. Est-ce pour cette raison que le gouvernement israélien a réagi par des représailles scandaleuses ? Il est certain que la perspective de la construction de 3 000 nouveaux logements sur des terrains illégalement annexés à l'est de Jérusalem et la confiscation des produits des taxes d'importation (d'un montant de 92 millions d'euros) ne feront qu'envenimer les choses. Ce qui reste néanmoins un succès pour l'Autorité palestinienne ne peut faire oublier pour autant le drame effroyable du conflit ouvert à Gaza il y a moins d'un mois et de ses terribles conséquences. Grâce à de nombreuses interventions et à la détermination du président égyptien Morsi, un cessez le feu est intervenu pour mettre fin à ce qui risquait fort de devenir une sinistre répétition de l'opération "Plosh dixit".

Il reste à espérer que le Hamas et l'Autorité palestinienne parviennent à reconstruire l'unité politique de la Palestine, sans laquelle aucun progrès significatif ne peut être envisagé. Si la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine esquisse avec satisfaction l'attitude déterminée du gouvernement français qui a voté pour l'admission de la Palestine à l'ONU après avoir voté pour son admission à l'UNESCO, force est de reconnaître qu'il reste beaucoup à faire pour amener l'État



Le résultat du vote sur la Palestine à l'Assemblée générale des Nations unies le 29 novembre 2012 - © BBC

d'Israël à mettre fin à la colonisation et au blocus de Gaza et, d'une façon générale, à respecter le droit international. La France peut et doit reconnaître unilatéralement l'État palestinien, comme la France peut et doit envisager des sanctions contre les agissements iniques et irresponsables de l'État d'Israël.

Un premier geste consisterait à prendre des mesures d'étiquetage et à tenir d'interdiction des produits des colonies dans l'Union européenne, dont l'exportation contribue considérablement à l'existence et au développement de ces colonies, comme l'a montré un récent rapport de 22 ONG, en complète contradiction avec toutes les déclarations officielles de l'Europe. ■

POUR EN SAVOIR + : www.platfoms-palestine.org

Au sommaire :

- Edito : Rehaussement du statut de la Palestine aux Nations unies, la France peut faire plus
- Page 2 : La Palestine et la Cour pénale internationale
- Page 3 : L'Alternative Information Center (AIC), ONG israélo-palestinienne, à l'honneur de la République française
- Page 4 : « Observation de la colonisation ». La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine met en place, pour une durée d'un an, un suivi de la colonisation afin de donner un aperçu de son évolution et des conséquences qu'elle entraîne.

- Emplacement : Vous êtes ici : [Accueil](#) > [S'informer](#) > [Infos Palestine](#) >

- Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/Infos-Palestine-no41-le-bimestriel-de-la-Plateforme-Palestine>